

*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*Le directeur du cabinet*

*Paris, le*

**09 FEV. 2017**

Madame la Secrétaire générale,

Vous avez appelé l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les modalités du suivi par les inspecteurs des jeunes titulaires (T1-T2).

Attentive à l'objet de votre intervention, la ministre m'a personnellement demandé de vous répondre.

Comme le précise la circulaire du 16 décembre 2016 adressée aux recteurs et aux inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale, les inspecteurs doivent apporter un accompagnement aux personnels récemment titularisés (T1 et T2) par le biais de visites d'accompagnement et de conseils personnalisés.

Je l'ai rappelé récemment devant les rectrices et recteurs d'académie.

Espérant vous avoir utilement renseigné, je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, en l'assurance de ma considération distinguée.



Olivier NOBLECOURT

Madame Francette POPINEAU  
Secrétaire générale du SNUipp-FSU  
128, boulevard Auguste Blanqui  
75013 PARIS